

dité, sa modération et une logique aussi persuasive que compréhensive. C'est toutefois le fond de ce texte qui s'impose et qui élève le ministère de sa position de simple voix du protocole, au rang de porte-parole de l'innovation. En effet, une nouvelle génération de fonctionnaires exprime des idées nouvelles au nom de la nation tout entière. On peut même oser prétendre que ces fonctionnaires sont devenus les éducateurs extraordinaires de la vieille garde qui, de par sa nature, craint de s'attaquer à l'ensemble du dilemme canadien.

Il ne faudrait pas toutefois considérer l'article *«Relations canado-américaines: choix pour l'avenir»* comme un simple document de politique étrangère. Pour ce qui est de la politique à l'endroit des États-Unis, il y a longtemps qu'on ne distingue plus très nettement entre les propositions nationales et celles de l'étranger. Une fois que la revue de politique étrangère de 1970 eut établi au départ, et à juste titre, que l'intérêt national était la pierre de touche de notre politique étrangère, on aurait pu prévoir qu'un tel document serait l'aboutissement logique de cette orientation. L'indépendance nationale doit être au cœur de l'intérêt national et constituer un impératif catégorique pour les technocrates dont le premier souci est la survie de l'État. C'est ainsi que nous y retrouvons l'affirmation suivante: «La question fondamentale pour le Canada est de savoir si l'interdépendance avec les États-Unis peut continuer à se développer et, si oui, jusqu'à quel point, sans porter atteinte à la réalité de l'indépendance canadienne.»

Bien qu'il n'y ait rien à redire à une telle déclaration d'indépendance, même à cette date tardive, ceux qui sont passés depuis longtemps de l'acte de foi aux problèmes du choix de l'heure et de la stratégie pourraient la juger plus sévèrement.

Sur ce plan, le principal argument de cette analyse des relations canado-américaines qui paraisse douteux est celui qui consiste à affirmer «qu'aucun choix ne sera soutenable dans un cadre (canado-américain) autre qu'harmonieux.» D'ailleurs, certaines réserves ne se font pas attendre: les relations canado-américaines «pourraient être beaucoup plus complexes» à l'avenir et il se peut que les «perceptions de la situation diffèrent» des deux côtés.

En effet, on n'a qu'à songer aux sources de conflit possibles, et même actuelles, sur le plan des intérêts essentiels des deux pays, pour commencer à douter de la probabilité d'une résolution harmonieuse de ces conflits. Etant donné le taux saisonnier de chômage qui varie entre six et sept pour cent au Canada, les diverses techni-

ques que l'administration Nixon utilise ne militent pas, à cause de leur influence sur le niveau de l'emploi au Canada, en faveur d'une solution harmonieuse. Le Comité canado-américain a identifié ce problème comme étant la principale source de tension entre les deux pays au cours des prochaines années. La loi portant création de la Société américaine de ventes internationales (DISC), maintenant en vigueur, est mise en œuvre dans un tel climat de mystère qu'il est pratiquement impossible d'en mesurer les effets sur notre pays, même si nous espérons ne pas en être trop sérieusement lésés. Le projet de loi Burke-Hartke, que le mouvement syndicaliste américain appuie solidement, pose un autre problème. Les diverses prévisions de la perte d'emplois au Canada résultant de l'adoption de cette loi donnent lieu à de graves inquiétudes. Si l'on y ajoute les problèmes de l'emploi reliés au pacte de l'automobile, à l'oléoduc de la vallée du Mackenzie (offrant un maximum de 400 emplois permanents) et d'autres restrictions commerciales possibles qui pourraient surgir de la crise continue de la balance des paiements aux États-Unis, la perspective de «relations harmonieuses» s'évanouit progressivement.

Ces possibilités appellent forcément l'adoption de diverses stratégies liées à une planification à long terme et entravées le moins possible, espère-t-on, par des prévisions utopiques concernant l'avenir des relations canado-américaines.

Vulnérabilité du Canada

Le document en question souligne de façon très nette la vulnérabilité dont souffre le Canada du fait de ses politiques, tant actuelles que passées, de libéralisme à l'endroit des investissements étrangers. La société multinationale, il faut maintenant le reconnaître, n'est pas uniquement une garantie de la création d'emplois, mais aussi un moyen de pénétrer au cœur de l'économie canadienne et d'y réduire l'emploi, advenant l'adoption de mesures plus rigoureuses par les États-Unis.

Le contrôle politique et administratif que le gouvernement américain exerce sur ces sociétés «à caractère multinational» reste entier, de sorte qu'elles sont un instrument toujours prêt à servir la politique économique américaine à l'étranger.

Toutefois, les perspectives ne sont certes pas toutes aussi négatives, loin de là. Le signe le plus encourageant en est sans doute cette sensibilité croissante des dirigeants canadiens à l'égard de la question fondamentale de l'indépendance, remarquée non seulement au ministère des Affaires extérieures mais également au